

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/10/2021

Dossier complet le :

08/11/2021

N° d'enregistrement :

2021-0495

### 1. Intitulé du projet

Aménagement parcelle K1379 quartier Duprey au Marin

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI MARIN RIVER

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

DAVID MOUTOUSSAMY

RCS / SIRET

8 8 0 3 3 5 7 6 5 0 0 0 1 7

Forme juridique SCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°)	Projet de station-service classé ICPE, sous régime de déclaration
41°)	Création de 54 places de parking ouvertes au public
47a	projet de plus de 0.5ha soumis à autorisation de défrichement

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement prévoit la création de deux bâtiments: commerces, services: voir note jointe station service, avec les voiries et parkings associés. La surface au plancher totale est estimée à 498.00 m<sup>2</sup>.

La réalisation de ce projet nécessite la mise hors d'eau des installations, pour cela l'étude de risques réalisée met en évidence la nécessité d'un remblai jusqu'à la cote altimétrique de 3,7 m NGM.

Le projet prévoit la création d'un fossé de ceinture, dont le schéma de principe et la profil en travers type est décrit dans l'étude de risques jointe en annexe. Ce fossé sera localisé en bordure du projet, sur la parcelle voisine. Pour cela, une convention de réalisation de ce fossé a été réalisé avec la propriétaire de la parcelle voisine. La caractère permanent de ce fossé y est mentionné. Cette convention signée est jointe en annexe.

## 4.2 Objectifs du projet

Opération immobilière , voir note de présentation jointe

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit la réalisation en une seule phase de travaux. Les travaux consistent en :

#### Phase 1

- Remblai de l'ensemble de la parcelle jusqu'à la cote de 3,7 m NGM
- Réalisation d'un mur de soutènement et d'un fossé en bordure de la parcelle.

#### Phase 2 : après validation phase DEAL

- Réalisation des bâtiments

le projet concerne la parcelle K1379, ce projet ne fait partie d'aucun projet global avec la ou les parcelles avoisinantes

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Par sa localisation en "entrée de ville" et sa proximité avec la zone Artimer, le secteur Duprey Est est une zone de développement à fort potentiel.

Le fond du fossé situé en bordure est placé à la cote altimétrique de 0,3 m NGM. Cette cote permet de garantir une mise en eau de ce fossé à chaque crue, permettant de restaurer la zone humide actuelle (non recensée officiellement) observée lors de notre visite de terrain. Le volume du fossé permet également de compenser les impacts du remblai sur le risque d'inondation

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier ICPE : Régime de déclaration

Dossier de déclaration "loi sur l'eau" :

3.2.2.0 Remblais dans le lit majeur de la Rivière Trou Manuel d'une superficie de 5331.00 m<sup>2</sup>

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelle K1379 issu de la K1246 + voies de liaison avec la RN5	5091 m <sup>2</sup> + 240 m <sup>2</sup>
Surface au plancher totale	498.00 m <sup>2</sup>
Surface des voiries et parkings	2698.00 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Quartier Duprey  
Le Marin

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 60° 52' 51" 11 Lat. 14° 28' 12" 85

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Le Marin

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Ce projet est situé sur la commune du Marin, à proximité de la Mangrove. Toutefois, ce projet n'est pas situé sur la mangrove et n'impactera pas cette dernière.</p> <p>Historiquement, notre visite de terrain et enquête témoigne de la présence d'une ancienne parcelle agricole sur cette parcelle et a donc toujours été travaillée par l'homme.</p>
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le terrain est situé à proximité d'une zone de mangrove recensée par l'inventaire des zones humides de la DEAL en 2015 mais n'impacte pas cette dernière. Notre visite de terrain met en évidence des traces de zones humides en bordure immédiate de la RN5, créée par l'écoulement des eaux pluviales à travers les ouvrages sous la RN5. Cette zone est donc issue du mauvais écoulement des eaux de pluie. Le projet prévoit la suppression de cette zone en la compensant par un fossé en bordure du projet. Le fonctionnement du fossé garanti une mise en eau régulière.</p>

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est situé en zone orange et orange-bleue, pour un aléa inondation fort.</p> <p>Le site est également concerné par les aléas submersion marine (moyen), liquéfaction (moyen) et tsunami (fort)</p> <p>PPRn approuvé le 30 Décembre 2013</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remblai projeté sur une superficie totale de 5331.00 m <sup>2</sup>
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les perturbations occasionnées ne le seront que durant la phase travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts de la zone d'aménagement sont intégralement compensés. Compte-tenu de la nature de l'installation ICPE, toutes les mesures pour contenir une pollution accidentelle seront prises (rétention, confinement).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en zone orange et orange-bleue, pour un aléa inondation fort. Le site est également concerné par les aléas submersion marine (moyen), liquéfaction (moyen) et tsunامي (fort) Compensation centennale vis-à-vis de la ligne d'eau
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Personnel de chantier en phase travaux Utilisateurs des installations en phase d'exploitation
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic routier peut engendrer des nuisances sonores. Toutefois, la proximité immédiate avec la RN5 implique que ces nuisances sonores existent déjà actuellement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Odeurs générées par la distribution de carburant notamment.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, la réalisation des travaux est susceptible de provoquer des nuisances vibratoires.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage public
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Emission de poussières en phase travaux.</p> <p>Gaz d'échappement et émissions de composés organiques volatiles à proximité de la station-service. Un espace suffisamment aéré autour des points de distribution permet une dilution efficace des polluants émis.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il est prévu la mise en place d'un réseau d'eaux pluviales avec la mise en œuvre de séparateurs à hydrocarbures pour le traitement du rejet de la station-service.</p> <p>Deux exutoires seront mis en place dans le fossé créé en bordure du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront raccordées gravitairement au réseau communal (RNS)
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés seront classiques : essentiellement des cartons.



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Tous les produits dangereux et nocifs pour l'environnement seront stockés sur rétention. un dispositif de confinement sera installé sur le réseau pluvial pour permettre d'éviter tout rejet de pollution accidentelle.

Le fossé en bordure du site sera créé de manière à garantir une mise en eau régulière sur toute sa longueur, permettant ainsi de conserver le fonctionnement de l'écoulement pluvial actuel et donc de favoriser l'implantation d'une zone humide.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la faible surface mise en jeu, moins de 1 ha et des compensations mises en œuvre ce projet semble répondre aux attentes environnementales et ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude de risques au titre du PPRn
Inventaire faunistique et floristique réalisé sur site en Avril 2021
Certificat de non boisement

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

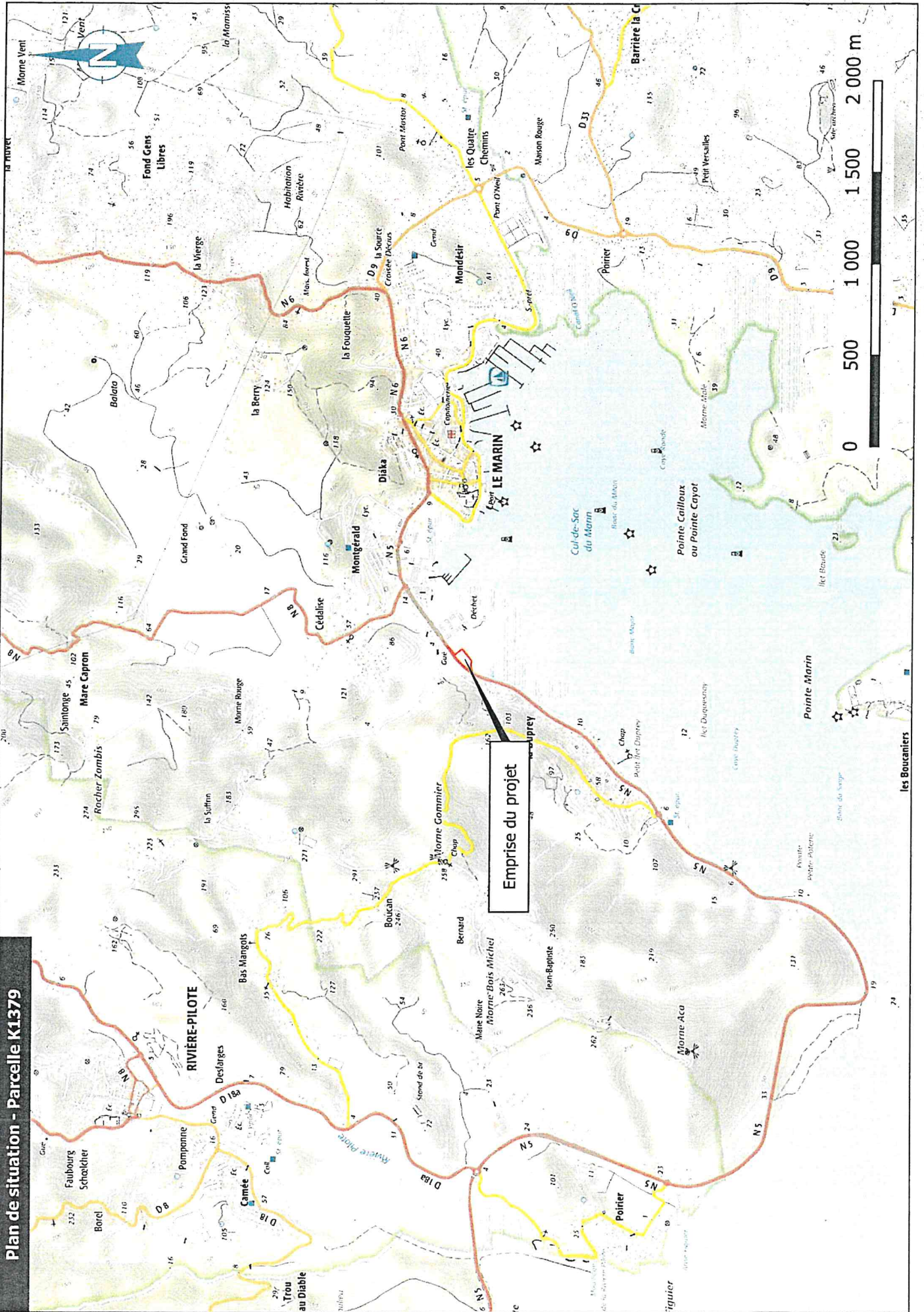
Fait à LE LAMENTIN

le. 08/11/2021

Signature



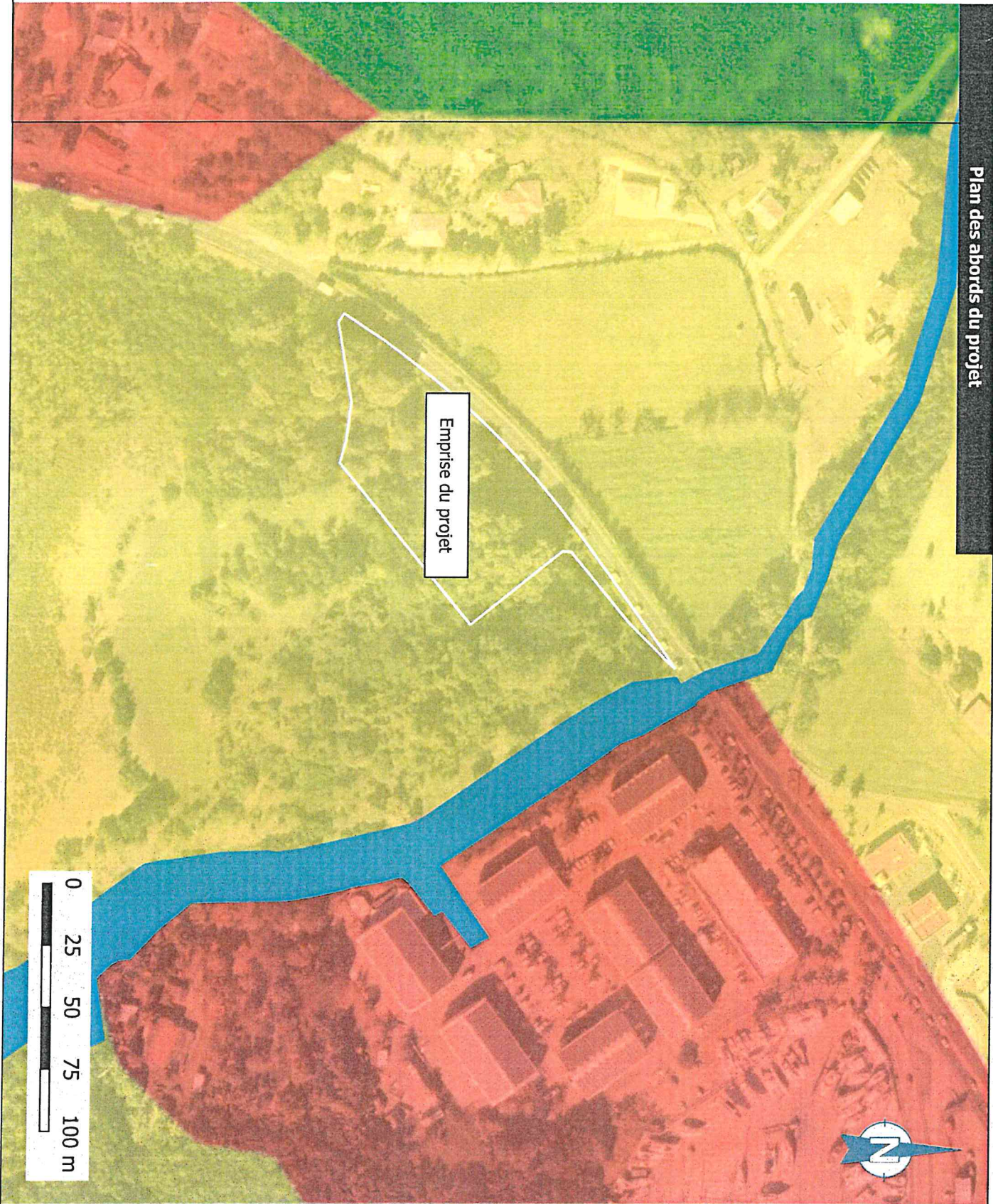
Plan de situation - Parcelle K1379



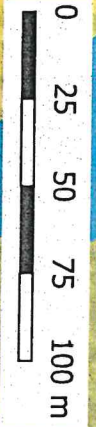
Emprise du projet

## Plan des abords du projet

- Tissue urbain continu
- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- Zones portuaires
- Aéroports
- Extraction de matériaux
- Décharges
- Chantiers
- Espaces verts urbains
- Equipements sportifs et de loisirs
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Périmètres irrigués en permanence
- Rizières
- Vignobles
- Vergers et petits fruits
- Oliveraies
- Prairies et autres surfaces toullours en herbe à usage agricole
- Cultures annuelles associées à des cultures permanentes
- Systèmes cultureux et parcelaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Territoires agroforestiers
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Pelouses et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Végétation sclérophylle
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Plages, dunes et sable
- Roches nues
- Végétation clairsemée
- Zones incendiées
- Glaciers et neiges éternelles
- Marais intérieurs
- Tourbières
- Marais maritimes
- Marais salants
- Zones intertidales
- Cours et voies d'eau
- Plans d'eau
- Langues littorales
- Estuaires
- Mers et océans
- Postes présents sur les DOM
- Canne à sucre
- Bananeraies
- Palmeraies
- Cafédiers
- Mangroves
- Cours et voies d'eau temporaires



Emprise du projet



SCI MARIN RIVER  
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

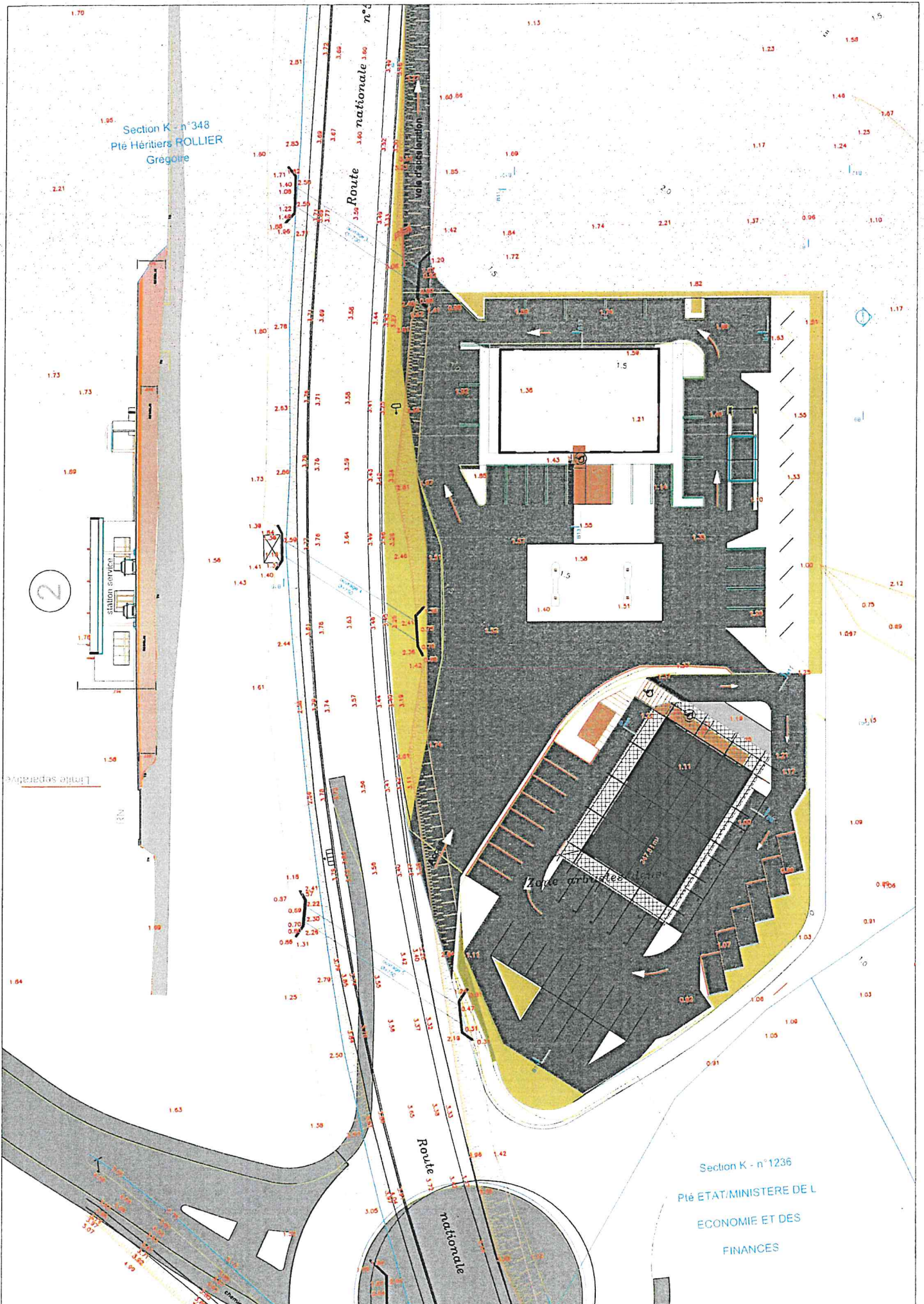


Photos du 22 Mars 2012

**SCI MARIN RIVER**  
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS



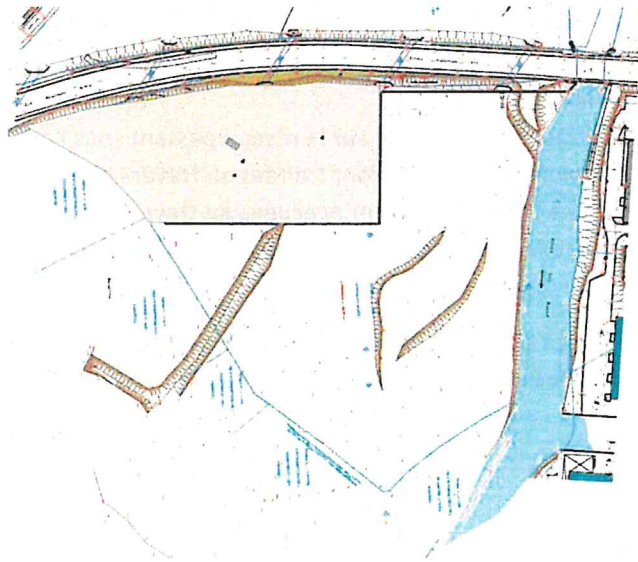
Photos du 22 Mars 2012





## NOTE DE PRESENTATION PROJET

- 4.2- La parcelle K 1379 d'une surface de 5 091.00 m<sup>2</sup> (issu de la parcelle original K 1246 – projet géomètre) a été acquise par la SCI RIVER.
- Cette parcelle est bordée à l'ouest par la RN 5, l'EST par la K 1246, Nord, la rivière trou manuel, Sud par la K 1236 et K1237

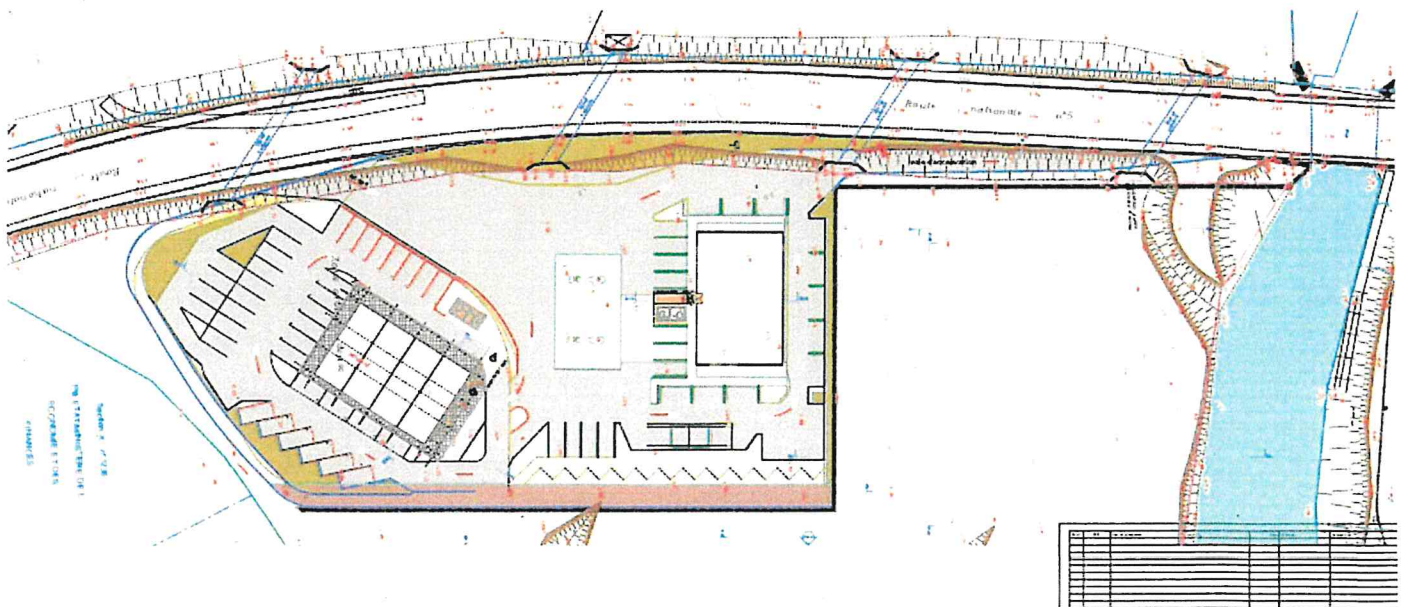


### 4.2.1 Projet d'aménagement

Il est prévu sur la parcelle la réalisation de deux bâtiments, des espaces de circulation extérieures et parking :

- 1 bâtiment à vocation commerciale
- 1 bâtiment destiné à la distribution de carburant et boutique (station-service)

Ce projet se fera en une phase



#### 4.3.2 Accès et réseaux

L'accès au projet s'effectuera à partir de la RN 5 ainsi que la sortie tel que prévu au plan de masse.

- Assainissement EU/EV : le projet sera raccordé sur le réseau EU/EP passant sous l'accotement de la RN 5
- Eau potable : le projet sera raccordé sur le réseau passant sous l'accotement de la RN 5
- Eau pluviale : les eaux de surface seront traitées au travers d'un décanteur à hydrocarbure, les eaux de pluie des bâtiments seront évacuées au travers du réseau EP du projet
- Electricité : le projet sera raccordé sur le réseau selon les prescriptions du concessionnaire

**Il est à rappeler que le projet concerne la parcelle K1379, que ce projet ne fait partie d'aucun projet global avec la ou les parcelles avoisinantes.**

FIN

## NOTE EXPLICATIVE STATION-SERVICE PROJETÉE

### NATURE ET VOLUME DE STOCKAGE DE LIQUIDE INFLAMMABLE

Rubrique 4734

		1 <sup>ère</sup> catégorie	2 <sup>ième</sup> catégorie
Capacité de stockage		Super SP	Gasoil
Cuve 1 enterrée double enveloppe	Compartment 1	40 m <sup>3</sup>	
Cuve 2 enterrée double enveloppe	Compartment 1		25 m <sup>3</sup>
	Compartment 2		15 m <sup>3</sup>
Capacité de stockage		40 m <sup>3</sup>	40 m <sup>3</sup>
Coefficient masse volumique (tonne / m3)		0.755	0.845
Capacité de stockage		30. 20t	33.8 t
Capacité totale de stockage		64 t	

Capacité de stockage d'essence < à 50 t

Capacité de stockage au total < à 1000 t

Statut : **Non Classé au titre de la rubrique 4734**

### VOLUME ANNUEL DE CARBURANT DISTRIBUÉ PRÉVU

Rubrique 1435

	1 <sup>ère</sup> catégorie	2 <sup>ième</sup> catégorie
	Super SP	Gasoil
Volume annuel distribué (estimé)	1200 m <sup>3</sup>	1800 m <sup>3</sup>
Volume total annuel distribué (estimé)	3000 m <sup>3</sup>	

Volume total annuel de carburant distribué < à 20 000 m<sup>3</sup>

Statut : **soumis à Déclaration avec Contrôle au titre de la rubrique 1435**

### DÉTAILS DE L'INSTALLATION

#### 1 Piste de distribution

Les pistes de distribution sont réalisées entièrement en béton étanche (coulées dans la masse) équipées de regards à grille reliés par un réseau spécifique au séparateur d'hydrocarbures.

Les limites extérieures des dalles béton sont au minimum à 3,00 m des carrosseries des distributeurs de carburant.

Pour l'installation des pompes, 2 îlots en béton sont réalisés sur la piste de distribution

Dimensions piste de distribution

Longueur 20.00 x Largeur 10 = 200.00 m2

#### 2 Aire de dépotage

Aire de dépotage carburant (sur piste de distribution)

L'aire de dépotage est réalisé entièrement en béton étanche avec pentes incorporées vers le regard à grille relié par un réseau spécifique au séparateur hydrocarbures.

Longueur 4,00 x Largeur 3,00 = 12,00 m2 inclus dans la dalle de distribution

### Regard de dépotage

Le regard de dépotage est réalisé en maçonnerie enduit étanche. Le fond du regard est équipé d'un regard à grille relié par un réseau spécifique au séparateur hydrocarbures. Chaque bouche de dépotage est équipée de raccords normalisés (symétrique pour GO et GFR pour les essences sans plomb).

Le raccord de reprise vapeur phase 1 est normalisé.

Le regard est fermé par un capot tôle aluminium articulé et dispose d'un dispositif de fermeture cadenassable.

## 3 Eaux pluviales

### **Eaux pluviales pistes de distributions et dépotage**

Les eaux pluviales des aires de distribution, aire de dépotage carburants (ruissellements chargés d'hydrocarbures) sont traitées avant leur rejet vers le réseau EP par un séparateur d'hydrocarbures équipé d'un débourbeur, d'un filtre coalesceur, d'un dispositif à obturation automatique ainsi que d'une alarme visuelle et sonore située près du TGBT.

Débit du séparateur            **6**            litres / S            Rejet inférieur à            **5**            mg/l

Suivant conditions d'essais des normes NF XP 16 – 441 et pr EN 858 – 1.

### **Eaux pluviales auvent piste**

Les eaux pluviales des auvents sont traitées par un réseau spécifique EP.

### Pollution de l'air (phase 1 – phase 2)

#### **Phase 1 (Retour Vapeur 1)**

Les événements de mise à l'air libres des réservoirs sont à une distance de **19.00 m** (mesurée horizontalement) des parois de l'appareil distributeur le plus proche et à 4 m de haut.

Ceux-ci sont équipés d'un dispositif de reprise des vapeurs par camion citerne pour les produits de catégorie B, et à l'air libre pour les produits de catégorie C.

#### **Phase 2 (Retour Vapeur 2)**

Une tuyauterie est installée entre les appareils de distribution et le stockage pour la récupération des vapeurs en phase 2.

La liaison se fait vers le trou d'homme du compartiment carburant le plus proche, avec connexion sur le plateau.

Les tuyauteries utilisées et installées sont du type **COMPOSITE double enveloppe**.

Les appareils de distribution seront équipés d'un système de retour vapeur avec contrôle électronique.

## 4 Tuyauteries hydrocarbures pour les produits de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie

Les tuyauteries utilisées et installées sont du type **COMPOSITE double enveloppe**.

## 5 Moyens de lutte contre l'incendie

**Aire de distribution VL**

- 1 couverture anti-feu implantée sur piste hors zone dangereuse
- 1 extincteur 6 kg homologué 233 AB positionné sur chaque îlot

#### **Aire de dépotage**

- 1 bac à sable de 100 l avec pelle sur l'aire de dépotage

#### **Boutique**

- 1 extincteur CO2 de 2 kg situé au droit de l'armoire électrique
- 1 extincteur 6 kg homologué 233 AB situé dans la zone caisse
- 1 couverture anti-feu
- 1 poste téléphonique
- 1 panneau affichage indiquant les numéros d'appel d'urgence (pompiers – police .....
- 1 bouton coup de poing d'arrêt général de la distribution positionné sur le plan de travail de la caisse
- 1 bouton coup de poing d'arrêt général de la distribution de GPL-C
- 1 extincteur à poudre ABC au niveau de la réserve

### **6 Information des usagers**

Installation d'interphonie permet au préposé à l'installation de rappeler aux usagers la conduite à tenir en cas de danger ou d'incidents.

Le poste d'interphonie est installé à la caisse.

Les haut-parleurs sont installés sur chaque poteau des auvents ainsi qu'un bouton qui permet aux usagers de faire appel au préposé.

Les prescriptions que doivent observer les usagers sont signalées au moyen de pictogrammes fixés sur chaque face des distributeurs de carburant.

### **7 Consignes d'exploitation**

Les consignes d'exploitation sont affichées à un endroit visible et à disposition du personnel.

### **8 Contrat d'entretien**

Les équipements suivants font l'objet d'un contrat d'entretien :

- le séparateur d'hydrocarbures
- les distributeurs de carburant
- les réservoirs hydrocarbures
- les extincteurs
- les alarmes

### **9 Contrôles périodiques**

L'installation électrique est contrôlée chaque année par un organisme agréé.

Contrôle périodique de la RV2 contrôlée tous les 3 ans.

La vérification périodique des appareils distributeurs fait l'objet d'un contrat avec un organisme agréé.

L'ensemble de l'installation sera contrôlé par un organisme agréé dans les 6 mois qui suivent l'ouverture de la station-service.

FIN

